

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Du 30 août 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 30 août, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 23 août 2018, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Frédérique LIGIER et Isabelle LORIZ; Charles BOUCHARD, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC, Chung Tong WONG et Olivier ANSELME

Etaient excusés : Messieurs Yves SELIGOUR, Vincent BRUN et Martine POTHIN

Etait absent : Monsieur Frédéric LOZANO

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris dans le sein du conseil : Mr Olivier ANSELME a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h31 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 12 juillet 2018, donne lecture de l'ordre du jour.

1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

<p>Urbanisme (Jean-Louis GAGNEUX)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Permis et autres en cours ... : Actuellement 2 permis à l'instruction : rue du village et chemin des combes. • Plan réaménagement, voirie du Giroud, aire de retournement : En attente d'un devis de remise en état de la voirie et de l'aménagement de l'aire de retournement. Prévoir une rencontre avec ARVES pour s'assurer de la remise en état totale de la voirie. Apporter un soin tout particulier à la canalisation des eaux pluviales. Action Charles BOUCHARD, Chong Tong WONG et Jean-Louis GAGNEUX. • AUTRES ... : <u>Propriété Cochet</u> : Jean-Louis informe le conseil que la succession Cochet n'est toujours pas actée. Compte tenu de la proximité de cet emplacement par rapport à notre projet de construction du nouveau groupe scolaire, il est opportun de réfléchir à la position que pourrait prendre la commune en vue d'une éventuelle acquisition. Une pré-étude semble indispensable. L'ensemble du Conseil est favorable à cette hypothèse. Mr Wong intervient : le projet du nouveau groupe scolaire et d'équipement sportif étant prioritaire il n'est pas évident qu'une telle concomitance soit possible.
<p>Environnement/Voirie/ Bâtiments</p>	<ul style="list-style-type: none">• Déchets sauvages : L'association World Cleanup Day lance une grande opération de

<p>(Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)</p>	<p>ramassage collectif en France et à travers le monde, le samedi 15 septembre 2018. L'objectif de cet évènement est de créer une mobilisation générale pour générer une prise de conscience autour de la problématique des déchets sauvages.</p> <p>Le « Guide pratique des déchets ménagers » vous donne les clés pour trier plus et mieux.</p> <p>Elus et habitants de la 3CM doivent aujourd'hui faire face à un défi collectif majeur : une meilleure gestion des déchets. Chacun peut agir au quotidien par de petits gestes individuels. Information accessible à partir du site internet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt de la sonnerie journalière de l'angélus : Contrôle annuel concernant l'état général des cloches de l'église. Quelques faiblesses de structure ont été détectées pour lesquelles nous allons engager la demande de devis de remise en état. Par précaution, Monsieur le Maire a décidé l'arrêt de la sonnerie journalière de l'angélus. Pour l'avenir, après remise en état du dispositif, nous reprendrons probablement la sonnerie en programmation 3 fois 3 coups. La vétusté des équipements ne permettra plus une programmation dite à la volée, mécaniquement très contraignante. • Ambroisie : Un passage de broyage a été fait quasiment sur l'ensemble des voiries de la commune. D'autres broyages concernant les propriétés privées sont en cours.
<p>Sécurité (Bruno LEBLANC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Voisins Vigilants » : Mairie Vigilante Connect Bruno présente les résultats de l'enquête publique lancée en juin dernier auprès des administrés de Pizay. Nous avons obtenu 74 réponses ce qui représente 21 % sur l'ensemble des foyers de Pizay. Sur ces 74 réponses, 73% ont répondu « OUI » et 27% ont répondu « NON ». En conclusion, compte tenu de la faible participation à l'enquête publique (21%) la mise en place du dispositif est pour le moment reportée. • Radar pédagogique La Communauté de Communes vient d'acquérir un nouveau radar pédagogique qui sera mis à disposition des communes à compter du mois de septembre prochain. Aussi, un avenant à la convention de mise à disposition, signée le 1^{er} juin 2017, et ses annexes, est proposé. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention de la 3CM. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

<p>Ecole - Cimetière (Isabelle LORIZ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention entre l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain et la commune de Pizay <p>L'audit obligatoire de contrôle de la qualité de l'air dans les établissements accueillant de jeunes enfants, donc dans notre école a été réalisé. Rien de particulier n'a été signalé.</p> <p>La Contribution financière de la Commune de Pizay est de 500 €.</p> <p>Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y reportant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rentrée des classes 2018 : <p>Sur notre commune, 73 élèves sont répartis dans 3 classes :</p> <p><u>Petite section</u> : 25 ;</p> <p><u>Petite section, Moyenne section, Grande section</u> : 25 ;</p> <p><u>Moyenne section et CP</u> : 23.</p> <p>La nomination sur le poste vacant a été faite. C'est une affectation pour toute l'année scolaire.</p> <p>Tous les petits travaux demandés ont été réalisés.</p> <p>Nous avons également acheté 4 ordinateurs et un graveur afin de compléter l'équipement actuel.</p>
--	---

2 - Création de deux postes Adjoint Agent Animation pour le périscolaire de la rentrée des classes 2018 et d'un poste « Agent d'entretien » école et Mairie

2-1. Création de deux postes Adjoint Agent Animation pour le périscolaire.

Dans le cadre de la reprise de la gestion du personnel assumant le service du périscolaire nouvellement mis en place pour cette rentrée scolaire, la commune doit créer deux postes d'Adjoint Agent Animation pour assurer la bonne gestion de ce service.

Les horaires seront les suivants :

-ouverture le matin à 7h00 jusqu'au relais avec l'école et reprise en fin d'école jusqu'à 18h30. Soit au total 16H x 2 / semaines + 10H de ménage et rangement à l'année chacune.

Contrat annualisé.

Il convient donc de :

- 1- Créer le nouveau poste de travail et fixer la durée hebdomadaire en sachant que le temps de travail sera organisé en cycles
- 2- Faire la déclaration de création ou de vacance d'emploi au Centre de Gestion de l'Ain
- 3- Etablir les contrats d'engagement des agents
- 4- Faire les modifications en mettant à jour le tableau des emplois

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ces deux postes et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y reportant

2.2) Création d'un poste « Agent d'entretien » école et Mairie

La commune n'étant pas satisfaite du service de la société Welcome Nettoyage et sur proposition de Madame LORIZ, adjointe en charge de l'école, décide de mettre fin au contrat actuel (31 juillet 2018) et

de créer un poste d'agent d'entretien école et Mairie en contrat d'engagement de droit public à durée déterminée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y reportant

Il convient donc de :

- 1- Créer le nouveau poste de travail et fixer la durée hebdomadaire en sachant que le temps de travail sera organisé en cycles
- 2- Faire la déclaration de création ou de vacance d'emploi au Centre de Gestion de l'Ain
- 3- Etablir le contrat d'engagement de l'agent
- 4- Faire les modifications en mettant à jour le tableau des emplois

3 – Finances et administratif :

3.1) Réévaluation du RIFSEEP (Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'Etat)

En application de l'accord RIFSEEP du 26 mai 2016 :

L'IFSE (l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et le CIA (Complément indemnitaire annuel) feront l'objet d'un réexamen en cas de changement de groupe, de technicité ou de sujétions mais également en cas de :

- Mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions
- A minima tous les deux ans
- En cas de promotion (avancement de grade)

Monsieur WONG rappelle qu'il n'y a pas de changement concernant les points cités ci-dessus et propose donc de ne pas modifier l'accord RIFSEEP du 26 mai 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

Cadres d'emploi

Compte-tenu de la modification du tableau d'emploi de la commune, Monsieur WONG propose d'inclure dans l'accord RIFSEEP du 26 mai 2016 :

- La catégorie Adjoint Agent Animation et de l'inclure dans le groupe C2b
- De modifier l'accord du 26 mai 2016 en conformité avec cette décision

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

3.2) Finances : Admission en non-valeur suite à l'échec du recouvrement

Budget Principal et Budget Annexe Eau / Admission en Non-Valeur

Vu l'article L.1617-5 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'état des produits non irrécouvrables pour un montant total de 436,57 € correspondant à des créances au titre de la facturation d'Eau de 2010, présenté par Monsieur Alain MOISSON, Comptable Public, Responsable de la Trésorerie de Montluel, qui en demande l'admission en non-valeur suite à l'échec du recouvrement,

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement,

Il est demandé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur, les sommes ci-dessous :

- Budget principal : 151.42 € pour la part de la facturation d'assainissement collective avant le transfert de la compétence à la 3CM
- Budget Annexe Eau : 285.15 €

Emettre un mandat au compte 6541 « créances admises en non-valeurs »

Monsieur Chung Tong vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent et de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

4 – Convention de mise en place d'un service commun pour le poste de Secrétaire de Mairie

Le service commun constitue un outil de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de la Communauté de Communes de Montluel et de ses communes membres, de mettre en commun et de rationaliser les moyens pour l'accomplissement des missions des structures contractantes.

En l'espèce, le service commun intervient dans le domaine suivant : Secrétariat de Mairie

L'organisation de la commune étant une compétence communale, la 3CM et la commune de Pizay souhaitent créer un service commun de secrétariat de mairie dans un souci d'économie et de rationalisation du temps et des conditions de travail de l'agent administratif.

Ce poste sera géré par la 3CM avec une répartition comme suit :

-21h pour la commune de Pizay et 14h pour la 3CM.

Ce poste concerne la réorganisation du secrétariat suite au départ d'Anne-Marie LOPEZ.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention et tout acte s'y référant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

5– Informations diverses

- Pérennité de l'activité lunetière dans nos territoires :

Point sur l'activité économique de la vallée de l'Ain et du Jura historiquement territoire lunetière et fragilisée du fait de l'accroissement de la production à l'internationale et notamment en Chine.

Monsieur le Maire indique que c'est simplement une information.

- MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) :

Depuis le mois de septembre 2017, la MJC a entrepris un travail autour d'un nouveau projet associatif. La volonté du Conseil d'Administration de la MJC était de construire les orientations futures de la structure à partir d'une consultation très large de tous les acteurs internes et externes concernés.

Ce nouveau projet association de la MJC sera validé par l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019. Avant cette validation, la MJC souhaite partager et échanger autour des enjeux de ce projet avec les conseillers municipaux de chacune des communes de la 3CM.

C'est pourquoi le souhait de la MJC est d'être invité lors d'un prochain conseil municipal idéalement tenu entre les mois de septembre et de décembre 2018. Leur intervention se découpera en 30 minutes de présentation et 30 minutes de question et d'échanges.

La MJC reste dans l'attente d'une proposition de date.

Après en avoir discuté, une invitation pendant le Conseil Municipal n'est pas souhaitable. Par contre une proposition hors séance du conseil permettra à toutes personnes du Conseil Municipal qui le souhaitent de se rendre à cette présentation selon sa disponibilité.

- Activité Paint Ball, terrain « le stade » :

Cette activité autorisée pour une période d'essai de 2 à 3 mois a commencé mi-juillet. Une personne s'est présentée en Mairie pour signaler son mécontentement causé par le bruit provoqué par les détonations.

Monsieur le Maire s'est rendu sur place.

Après en avoir discuté, le conseil dans son ensemble estime que les nuisances sonores provoquées sont tout à fait acceptables, compte tenu également de la faible période d'activité déclarée, soit environ 2h par semaine. Pour l'instant l'activité concernant les enfants seulement le mercredi en journée sera autorisée jusqu'à la période de la fin de l'essai après quoi nous disposerons d'un retour d'expérience suffisant pour décider ou non du maintien de cette activité. En cas de poursuite, une déclaration auprès du ministère des sports et une convention avec l'association sera obligatoire.

Concours de fleurissement

Le jury départemental est venu à Pizay le 16 juillet 2018 et a trouvé très fleuri ce village avec de belles couleurs. Le résultat de ce concours sera communiqué au mois de novembre 2018.

Opération ADAPEI Brioches : les 6 et 7 octobre 2018

Le marché de Noël se fera le dimanche 8 décembre 2018

Information concernant le futur projet du groupe scolaire et de l'équipement sportif

La déclaration de projet initiale que le conseil a autorisé doit être reprise car il n'y a pas qu'une compétence concernée, mais deux.

En effet, deux compétences distinctes sont exercées, l'une pour l'école et l'autre pour la pratique du sport (article R153-15-2^{ème} du code de l'urbanisme).

Il faut donc faire deux déclarations de projet – En attente de la proposition de la 3CM

Compromis d'acquisition par la déclaration de projet

Autorisation de la propriétaire du terrain de faire tous les relevés topographiques et autre pour faire des esquisses et des propositions.

Au niveau du compromis de vente, le montant de l'acquisition sera sur la base de 2 euros le mètre carré.

La commune aura une prime d'éviction à payer pour les agriculteurs exploitants qui se retirent de l'exploitation de cette partie de parcelle.

Monsieur le Maire indique que plusieurs rendez-vous seront pris avec la banque pour se positionner sur le financement et préparer les dossiers de demandes de subventions.

La séance est close à 21h21